



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01299

Numéro SIREN : 434 036 042

Nom ou dénomination : 3 BRASSEURS INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2017 sous le numéro de dépôt 7849

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SA AGAPES FOURNISSEUR CENTRALE PAIEMENT
boulevard Van Gogh
59658 Villeneuve d'Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 3 BRASSEURS INTERNATIONAL

Numéro RCS : 434 036 042

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2002B01299

Adresse : rue Van Gogh Immeuble Péricentre
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2017R007849 (2017 7872)

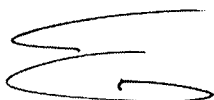
Date du dépôt : 24/05/2017

1 - Type d'acte : Projet d'apport partiel d'actif
*de la Société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL au profit de la Société
3 BRASSEURS LG*

Date de l'acte : 23/05/2017

Délivré à Lille Métropole le 24 mai 2017

Le Greffier,



24 MAI 2017

2017 Rec 7849

**APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
AU PROFIT DE LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**

Projet de traité arrêté

le 23 mai 2017



SOMMAIRE

EXPOSE PRELIMINAIRE

A.	CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES
B.	LIENS ENTRE LES SOCIETES
C.	MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF.....
D.	COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF
E.	METHODES D'EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES
F.	REGIME JURIDIQUE DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF.....
 1.	 APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG.....
1.1	Apports.....
1.2	Désignation et évaluation de l'actif apporté.....
1.2.1	Immobilisations incorporelles.....
1.2.2	Immobilisations corporelles
1.2.3	Actif circulant.....
1.2.4	Comptes de régularisation d'actifs.....
1.2.5	Total de l'actif apporté
1.3	Prise en charge des éléments de passif
1.4	Actif net apporté et rémunération de l'apport
1.5	Valeur d'une action de la société 3 BRASSEURS LG.....
1.6	Augmentation du capital et création des actions nouvelles.....
1.7	Prime d'apport.....
 2.	 TRANSFERT DE PROPRIETE - ENTREE EN JOUISSANCE
 3.	 CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT
3.1	En ce qui concerne la Société Bénéficiaire.....
3.2	En ce qui concerne la Société Apporteuse



3.3	Ajustement
3.3.1	Bilan d'Apport Définitif - Actif net apporté à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation - Ajustement
3.3.2	Charge de l'Ajustement
4.	DECLARATIONS GENERALES
4.1	Déclarations générales
4.2	Renonciation aux privilèges et à l'action résolutoire
5.	CONDITIONS SUSPENSIVES
6.	REGIME FISCAL.....
6.1	Dispositions générales
6.2	Dispositions spécifiques
6.2.1	Impôt sur les Sociétés
6.2.2	Taxe sur la valeur ajoutée
6.2.3	Droits d'enregistrement
6.2.4	Autres taxes
6.2.5	Maintien des régimes fiscaux de faveur antérieurs
7.	DISPOSITIONS DIVERSES
7.1	Formalités
7.2	Frais et droits
7.3	Election de domicile
7.4	Pouvoirs pour les formalités de publicité
7.5	Annexes



TABLE DES ANNEXES

Annexe 1	LISTE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL APPORTES A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG
Annexe 2	COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF
Annexe 3	METHODE D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION
Annexe 4	LISTE DES CONTRATS DE BAIL APPORTES PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG
Annexe 5	LISTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES APPORTEES PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG
Annexe 6	LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN REPRIS PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG
Annexe 7	LISTE DES LITIGES EN COURS ET TRANSFERES A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG
Annexe 8	LISTE DES SALARIES TRANSFERES A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG



PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL AU PROFIT DE LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL,

Société par Actions Simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 434 036 042,

Représentée par Monsieur Guillaume Lecomte, agissant en qualité représentant de la société AGAPES, elle-même Président de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « **3 BRASSEURS INTERNATIONAL** » ou « **la Société Apporteuse** »

DE PREMIERE PART

ET :

La société 3 BRASSEURS LG,

Société par Actions Simplifiée au capital de 25.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 519 022 966,

Représentée par Monsieur Eric Demoncheaux, en sa qualité de Directeur Général de la société 3 BRASSEURS LG, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « **3 BRASSEURS LG** » ou « **la Société Bénéficiaire** »

DE DEUXIEME PART

La présente opération d'apport partiel d'actif a été autorisée et les dirigeants autorisés à signer le présent projet de traité d'apport partiel d'actif par décision des organes sociaux de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL le 11 mai 2017 et de la société 3 BRASSEURS LG le 28 avril 2017.

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire seront ci-après individuellement dénommées une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

IL A ETE, PREALABLEMENT AU PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF, FAISANT L'OBJET DES PRESENTES, EXPOSE ET RAPPELE CE QUI SUIT :



EXPOSE PRELIMINAIRE

A. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

1.1. Société Bénéficiaire : la société 3 BRASSEURS LG

- 3 BRASSEURS LG est une Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq.
- 3 BRASSEURS LG est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 519 022 966 depuis le 21 décembre 2009.
- La durée de la société 3 BRASSEURS LG a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 20 décembre 2108.
- Aux termes de décisions en date du 19 décembre 2016, l'associé unique de la société 3 BRASSEURS LG a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 463.000 euros par apport en numéraire, pour le porter de 37.000 euros à 500.000 euros, par l'émission de 23.150 actions nouvelles de 20 euros.
- Aux termes de décisions en date du 28 avril 2017, l'associé unique de la société 3 BRASSEURS LG a décidé :
 - d'augmenter le capital social d'un montant de 550.000 euros, pour le porter de 500.000 euros à 1.050.000 euros, par création de 27.500 actions nouvelles de 20 euros de nominal chacune, cette augmentation de capital en numéraire ayant été intégralement libérée par versement d'espèces ;
 - de réduire le capital social d'un montant de 550.000 euros, pour le ramener de 1.050.000 euros à 500.000 euros, par apurement total du « Report à Nouveau » déficitaire d'un montant de 307.182 euros et amortissement des pertes probables de l'exercice en cours à hauteur de 242.818 euros. Cette réduction de capital a été réalisée par annulation de 27.500 actions de 20 euros de nominal chacune ;
 - sous condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce, une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant de 475.000 euros, pour le ramener de 500.000 euros à 25.000 euros, par affectation du montant de la réduction de capital à un compte « Prime d'émission » et par voie de réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de 19 euros, la valeur nominale de chacune des 25.000 actions passant ainsi de 20 euros à 1 euro.

En l'absence d'oppositions des créanciers, la réduction de capital non motivée par des pertes de 475.000 euros a pris effet le 19 mai 2017.
- Suite à la réalisation définitive des opérations d'augmentation et de réductions de capital susvisées, le capital social s'élève à ce jour à la somme de 25.000 euros, divisé en 25.000 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, associé unique.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- 3 BRASSEURS LG clôture son exercice social à la date du 31 décembre de chaque année.



- La société 3 BRASSEURS LG n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions et aucun plan de stock-options. D'une manière générale, la société 3 BRASSEURS LG n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute manière à l'attribution, à tout moment, ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital ou des droits de vote de la société.
- Les actions de la société 3 BRASSEURS LG ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.
- 3 BRASSEURS LG exerce une activité d'exploitation sous toutes ses formes d'établissements de restauration.

1.2 Société Apporteuse : la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL

- 3 BRASSEURS INTERNATIONAL est une société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq.
- 3 BRASSEURS INTERNATIONAL est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 8 janvier 2001. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 434 036 042 depuis le 29 octobre 2002.
- Le capital statuaire de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL est de 25.650.000 euros divisé en 225.000 actions de 114 euros chacune émises au fur et à mesure des souscriptions reçues. Le capital social effectif s'élève à ce jour à 21.261.000 euros, soit 186.500 actions de 114 euros chacune, intégralement libérées.
- La durée de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 7 janvier 2100.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions et aucun plan de stock-options. D'une manière générale, la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute manière à l'attribution, à tout moment, ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital ou des droits de vote de la société.
- Les actions de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.
- 3 BRASSEURS INTERNATIONAL clôture son exercice social à la date du 31 décembre de chaque année.



- 3 BRASSEURS INTERNATIONAL exerce une activité d'exploitation sous toutes ses formes d'établissements de restauration à l'enseigne « LES 3 BRASSEURS ». Elle centralise également la plateforme achat et les services centraux. Elle a enfin une activité de holding détenant les marques et assurant un rôle de franchiseur.
- 3 BRASSEURS INTERNATIONAL est propriétaire de six fonds de commerce de restauration à l'enseigne « LES 3 BRASSEURS » exploités à ce jour en location-gérance par des sociétés filiales de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL. Ces fonds de commerce, qui constituent des établissements secondaires de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, sont les suivants :
 - Saran (45770), 1006, rue Nationale 20, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans, donné en location-gérance à la société ORLEANS-B, Société à Responsabilité Limitée à capital variable, dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 493 619 902, en vertu d'un contrat de location-gérance en date du 15 octobre 2008 ;
 - Petite-Forêt (59494), Zone Commerciale Auchan, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Valenciennes, donné en location-gérance à la société PTFORÉ-B, Société à Responsabilité Limitée au capital de 180.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 487 751 091, en vertu d'un contrat de location-gérance en date du 31 mai 2006 ;
 - Sequedin (59320), Rond Point des Weppes, Centre Commercial Auchan, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, donné en location-gérance à la société ENGLOS-B, Société à Responsabilité Limitée à capital variable, dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 487 754 616, en vertu d'un contrat de location-gérance en date du 1^{er} juin 2006 ;
 - Le Pontet (84130), ZAC de Saint-Tronquet, Lieu-Dit « Les Daulands », immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon, donné en location-gérance à la société LPONTET-B, Société par Action Simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 434 036 612, en vertu d'un contrat de location-gérance en date du 1^{er} juin 2006 ;
 - Nîmes (30900), ZAC Esplanade Sud, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes, donné en location-gérance à la société NIM-B, Société à Responsabilité Limitée à capital variable, dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 487 730 368, en vertu d'un contrat de location-gérance en date du 16 novembre 2006 ;



- Ecully (69130), 8, chemin de Pontet et Crases, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, donné en location-gérance à la société ECULLY 3B, Société à Responsabilité Limitée au capital de 230.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 539 191 247, en vertu d'un contrat de location-gérance en date du 4 mars 2016.

Les contrats de location-gérance afférents à ces établissements secondaires donnés en location-gérance par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL ont été résiliés par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL et les sociétés locataires-gérantes par acte sous seing privé en date du 28 avril 2017. Ces résiliations prendront effet le 30 juin 2017, soit avant la date de réalisation du présent apport partiel d'actif.

B. LIENS ENTRE LES SOCIETES

1.1. Liens en capital

La Société Apporteuse détient 100% du capital social de la Société Bénéficiaire, soit 25.000 actions.

La Société Bénéficiaire ne détient aucune participation dans la Société Apporteuse.

Les Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire appartiennent toutes deux au Groupe AGAPES RESTAURATION.

1.2. Dirigeants communs

Monsieur Eric Demoncheaux est Directeur Général de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire.

C. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Le Groupe Agapes souhaite rationaliser ses structures de détention pour aboutir à la structure cible suivante :

- Une société holding détenant les marques et assurant un rôle de master-franchiseur,
- Trois filiales avec une entité détenant les murs, une entité propriétaire des fonds de commerce et une entité exploitant les fonds de commerce et assurant les services centraux et le rôle de master-franchisé pour la France.

La structure cible envisagée a pour objectifs de :

- séparer l'exploitation et les investissements (fonds de commerce et murs),
- limiter le nombre de structures à gérer en France,
- assurer une protection juridique et une souplesse dans le mode d'exploitation,
- harmoniser la gestion du personnel, lequel serait regroupé dans une société unique prenant ainsi en compte la reconnaissance d'une UES entre les sociétés exploitantes,
- rationaliser les coûts de structures et de services.

L'opération d'apport partiel d'actif, objet de la présente convention, vise à regrouper les fonds de commerce de restauration sous enseigne « LES 3 BRASSEURS » exploités à ce jour par des sociétés filiales de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, dans une seule et même société, la société 3 BRASSEURS LG qui sera, dans la nouvelle structure, l'entité propriétaire des fonds de commerce.



L'opération d'apport partiel d'actif, objet des présentes, constitue donc une opération de restructuration interne du Groupe AGAPES RESTAURATION en France.

Dans le cadre de la présente opération d'apport partiel d'actif, la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL apporterait à la société 3 BRASSEURS LG, la propriété des six fonds de commerce de restauration à l enseigne « LES 3 BRASSEURS » (ci-après désignée, la « **Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration** » ou la « **Branche d'Activité apportée** »), décrits en Annexe 1 et situés à :

- Saran (45770), 1006, rue Nationale 20 ;
- Petite-Forêt (59494), Zone Commerciale Auchan ;
- Sequedin (59320), Rond Point des Weppes, Centre Commercial Auchan ;
- Le Pontet (84130), ZAC de Saint-Tronquet, Lieu Dit « Les Daulands » ;
- Nîmes (30900), ZAC Esplanade Sud ;
- Ecully (69130), 8, chemin de Pontet et Crases.

Il est rappelé que ces fonds de commerce sont actuellement exploités en location-gérance par des sociétés filiales de la Société Apporteuse aux termes de contrats de location-gérance qui ont été résiliés par acte sous seing privé conclu en date du 28 avril 2017 entre la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL et les sociétés locataires-gérantes, avec effet le 30 juin 2017, soit avant la date de réalisation (tel que ce terme est défini au point 1.3 ci-après) du présent apport partiel d'actif.

Concomitamment à la présente opération d'apport partiel d'actif, les opérations d'apport partiel d'actifs suivantes seront réalisées :

- Apport partiel d'actif à la société 3 BRASSEURS LG par les sociétés BRONCQ, PRIEST 3B, LOBRA, ERA 3B, AUGNY 3B, NOYELLES 3B, SEBA 3B, LES BRASSEURS, GRAN 1 et GRAN 2, de la propriété du fonds de commerce de restauration à l enseigne « LES 3 BRASSEURS » que chacune de ces sociétés exploite en direct ;
- Apport partiel d'actif par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS FRANCE de sa branche d'activité « Franchise France » comprenant les contrats de franchise conclus avec des tiers, la plateforme Achats et les salariés des services centraux affectés au développement, à l animation et à l assistance des réseaux de restauration « LES 3 BRASSEURS » en France.

D. COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

1.1 Comptes utilisés

Les termes et conditions du projet d'apport partiel d'actif ont été établis, d'un commun accord entre les Parties, sur la base d'une situation comptable intermédiaire arrêtée par chacune des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire au 28 février 2017 et établie selon les mêmes méthodes que les derniers comptes annuels.

Pour établir les conditions du projet d'apport partiel d'actif, la Société Apporteuse a arrêté un bilan d'apport au 28 février 2017 pour la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration (ci-après dénommé, « **Le Bilan d'Apport de Référence** »).



Ce Bilan d'Apport de Référence, qui ne reprend que les éléments relatifs à la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration au 28 février 2017, a été établi sur la base de la situation comptable intermédiaire arrêtée au 28 février 2017.

Ce Bilan d'Apport de Référence a servi à la désignation provisoire des actifs et passifs transmis par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire.

Les comptes servant de base au présent apport partiel d'actif figurent en Annexe 2.

La référence aux éléments actifs et passifs de la Société Apporteuse à la date du 28 février 2017, en vue de l'établissement des conditions de l'opération et de la désignation de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration faite ci-après, restera cependant sans incidence sur la consistance effective de la partie du patrimoine de la Société Apporteuse apportée à la Société Bénéficiaire qui se trouvera dévolue à la Société Bénéficiaire dans l'état où elle se trouvera à la date de la réalisation de l'apport.

1.2 Comptabilisation des éléments transférés

S'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun sans changement du contrôle existant et en application des règles prévues par le règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 remplacé par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, les apports de la Société Apporteuse au profit de la Société Bénéficiaire sont évalués à leur valeur nette comptable.

Ainsi, la valeur retenue par les Parties pour la comptabilisation dans les comptes de la Société Bénéficiaire des éléments d'actif et passif transférés par la Société Apporteuse pour la Branche d'Activité apportée est la valeur nette comptable de ces éléments, telle qu'elle figure dans le présent projet de traité d'apport partiel d'actif sous la section 1 et telle qu'elle figurera dans le bilan d'apport définitif (tel que ces termes sont définis ci-après) établi pour la Branche d'Activité apportée par la Société Apporteuse à la date de réalisation de l'apport partiel d'actif.

1.3 Date d'effet de l'apport

Les Parties sont convenues, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 5, que le présent apport partiel d'actif prendra effet à la date de réalisation, définie comme étant le jour des décisions de l'Associé Unique des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire appelés à approuver l'apport, (ci-après la « **Date de Réalisation** »). De ce fait, le présent apport partiel d'actif sera sans effet rétroactif.

A la Date de Réalisation, il sera procédé à l'établissement d'un bilan d'apport définitif pour la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration (ci-après dénommé, le « **Bilan d'Apport Définitif** »), lequel donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement dans les conditions prévues à l'article 3.3 ci-après.

E. METHODES D'EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES

Les Parties aux présentes ont procédé aux évaluations des apports et de leur rémunération dans les conditions et suivant les méthodes d'évaluation exposées dans l'Annexe 3 de la présente convention.



F. REGIME JURIDIQUE DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-6-1 du Code de Commerce, les Parties déclarent, d'un commun accord, vouloir soumettre la présente opération d'apport partiel d'actif au régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-1 à L. 236-6 du Code de Commerce.

**CECI EXPOSE, LES SOUSSIGNEES, ES QUALITES, ARRETENT, AINSI QU'IL SUI, LE
PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF FAISANT L'OBJET DES PRESENTES :**



1. APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG

1.1 Apports

La société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, représentée par son représentant sus-désigné, ès qualités, transfère, sous les conditions ordinaires et de droit et sous les conditions ci-après exprimées notamment celles prévues aux articles 3 et 5, à la société 3 BRASSEURS LG, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par son représentant sus-désigné, ès-qualités, sous les mêmes conditions, avec effet à la Date de Réalisation, la toute propriété des biens et droits ci-après désignés composant sa branche d'activité correspondant à l'exploitation de six fonds de commerce de restauration sous l'enseigne « LES 3 BRASSEURS », chacun des fonds constituant une branche complète et autonome d'activité (les six branches complètes et autonomes d'activité étant désignées ensemble « la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration »), telle qu'elle existait au 28 février 2017 et tel qu'elle se trouvera modifiée, tant activement que passivement, à la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif, lesquels fonds de commerce sont situés à :

- Saran (45770), 1006, rue Nationale 20 ;
- Petite-Forêt (59494), Zone Commerciale Auchan ;
- Sequedin (59320), Rond Point des Weppes, Centre Commercial Auchan ;
- Le Pontet (84130), ZAC de Saint-Tronquet, Lieu Dit « Les Daulands » ;
- Nîmes (30900), ZAC de l'Esplanade Sud ;
- Ecully (69130), 8, chemin de Pontet et Crases.

Sans que les énonciations qui vont suivre, en cas d'imprécisions, omissions ou autres causes, puissent empêcher la transmission et la remise à la société 3 BRASSEURS LG des biens et droits non désignés ou insuffisamment désignés, se rattachant à la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, définie ci-dessus, le représentant sus-désigné, ès-qualités, de la Société Apporteuse déclare que l'apport partiel de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS LG est composé des éléments décrits ci-dessous, qui seront modifiés tant activement que passivement à la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif et qui résulteront de la continuation de l'activité afférente à la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration entre le 1^{er} mars 2017 et la Date de Réalisation, étant précisé que l'apport est placé sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L.236-1 à L.236-6 du Code de Commerce, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-6-1 du Code de Commerce.

1.2 Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'apport partiel d'actif de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS LG comprend l'ensemble des éléments afférents à la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, à savoir, sans que cette liste puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans le Bilan d'Apport de Référence de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, établi par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la date du 28 février 2017 et qui se trouveront modifiés, tant activement que passivement à la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif. La société 3 BRASSEURS LG reprendra tous les éléments d'actif et de passif relatifs à la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration dans leur état à la Date de Réalisation, même si ces éléments ne sont pas désignés dans la nomenclature ci-après, cette nomenclature étant établie sur la base du Bilan d'Apport de Référence de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, et ayant un caractère purement énonciatif et non limitatif.



Il est rappelé que les contrats de location-gérance visés ci-dessus à l'article A. 1.2 de l'exposé préliminaire, par lesquels la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL a donné en location-gérance les six établissements secondaires qui sont apportés à la société 3 BRASSEURS LG dans le cadre du présent apport partiel d'actif, ont été résiliés par acte sous seing privé conclu en date du 28 avril 2017 entre la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL et les sociétés « locataires-gérantes ». Ces résiliations prendront effet le 30 juin 2017, préalablement à la Date de Réalisation.

Ainsi, aucun contrat de location-gérance par lequel la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL est loueur, n'est apporté dans le cadre du présent projet d'apport partiel d'actif. Par l'effet de ces résiliations, les immobilisations corporelles, les stocks, les liquidités (hors comptes bancaires – Espèces uniquement), le droit d'occupation des locaux et les salariés attachés à ces six établissements secondaires seront repris par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL le 30 juin 2017, préalablement à la Date de Réalisation et apportés à la société 3 BRASSEURS LG à la Date de Réalisation.

La Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration comprend les éléments d'actif ci-après désignés :

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial relatif aux établissements secondaires figurant en Annexe 1 comprend :

- a) la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, l'enseigne et le droit de se dire successeur de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL en ce qui concerne la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration,
- b) les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et, en général, tous documents quelconques appartenant à la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL et se rapportant à la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration,
- c) le bénéfice et la charge des contrats de bail commercial consentis à la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL pour l'exploitation de sa Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration et décrit en Annexe 4,
- d) le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, accords, autorisations, licences et engagements conclus ou pris par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL avec des tiers ou avec le personnel jusqu'à la Date de Réalisation en vue de l'exploitation de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration dont notamment, le bénéfice de la licence de 4^{ème} catégorie.

Ledit fonds commercial étant apporté pour : Mémoire

Les autres immobilisations incorporelles sont apportées pour :

	Valeur brute Comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Concessions, brevets et droits similaires	66.949 €	—	66.949 €



1.2.2 Immobilisations corporelles

La liste des immobilisations corporelles apportées figure en Annexe 5.

	Valeur brute Comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Aménagements des constructions	6.410.137 €	4.355.869 €	2.054.268 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4.033.045 €	2.685.076 €	1.347.969 €
Autres immobilisations corporelles	127.382 €	48.234€	79.148 €

Il est rappelé que, par l'effet de la résiliation au 30 juin 2017, préalablement à la Date de Réalisation, des contrats de location-gérance existant entre la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL (loueur) et les sociétés ORLEANS 3B, PTFORET-B, ENGLOS-B, LPONTET-B, NIM-B et ECULLY 3B (locataires-gérants), concernant les six restaurants, la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL va acquérir, au 30 juin 2017 auprès des sociétés ORLEANS 3B, PTFORET-B, ENGLOS-B, LPONTET-B, NIM-B et ECULLY 3B, les éventuelles immobilisations corporelles afférentes à l'exploitation de ces établissements secondaires apportés à la société 3 BRASSEURS LG dans le cadre du présent apport partiel d'actif et dont les contrats de location-gérance ont été résiliés. Ainsi, lesdites immobilisations corporelles ne sont pas estimées dans le Bilan d'Apport de Référence de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration arrêté au 28 février 2017 mais seront apportées à la société 3 BRASSEURS LG à la Date de Réalisation.

La valeur totale de l'actif immobilisé apporté par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS LG est de 3.548.334 €.

1.2.3 Actif circulant

	Valeur brute Comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Compte-courant AGAPES SA	50.000 €	—	50.000 €



Il est rappelé que, par l'effet de la résiliation au 30 juin 2017, préalablement à la Date de Réalisation, des contrats de location-gérance existant entre la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL (loueur) et les sociétés ORLEANS 3B, PTFORET-B, ENGLOS-B, LPONTET-B, NIM-B et ECULLY 3B (locataires-gérants), concernant les six restaurants, la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL va acquérir, au 30 juin 2017, auprès des sociétés ORLEANS 3B, PTFORET-B, ENGLOS-B, LPONTET-B, NIM-B et ECULLY 3B, les stocks et les liquidités (hors comptes bancaires – Espèces uniquement), afférents à l'exploitation de ces établissements secondaires apportés à la société 3 BRASSEURS LG dans le cadre du présent apport partiel d'actif et dont les contrats de location-gérance ont été résiliés. Ainsi, lesdits stocks et liquidités ne sont pas estimés dans le Bilan d'Apport de Référence de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration arrêté au 28 février 2017 mais seront apportés à la société 3 BRASSEURS LG à la Date de Réalisation.

La valeur totale de l'actif circulant apporté par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS LG est de 50.000 €.

1.2.4 Comptes de régularisation d'actifs

	Valeur brute Comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Charges constatées d'avance	115.467 €	—	115.467 €

La valeur totale des comptes de régularisation d'actifs apportés par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL la société 3 BRASSEURS LG est de 115.467 €.

1.2.5 Total de l'actif apporté

Le montant total des actifs apportés par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS LG s'élève à 3.713.801 €.

LE MONTANT TOTAL DES ACTIFS APPORTES PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG EST ESTIME, AU 28 FEVRIER 2017, A 3.713.801 €.

1.3 Prise en charge des éléments de passif

La société 3 BRASSEURS LG prendra à sa charge à la Date de Réalisation et acquittera à compter de cette date aux lieu et place de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, le passif lié à la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration tel qu'il existe au 28 février 2017 et tel qu'il sera apparu après cette date ou se trouvera modifié à la Date de Réalisation.



L'ensemble du passif pris en charge par la société 3 BRASSEURS LG se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 14.343 euros
- Dettes sur immobilisations 54.452 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG EVALUE A LA DATE DU 28 FEVRIER 2017 : 68.795 euros

Il est, en outre, précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société 3 BRASSEURS LG prendra à sa charge les engagements hors bilan contractés par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL pour l'exploitation de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration et plus particulièrement celui figurant sur la liste en Annexe 6.

Le passif pris en charge par la société 3 BRASSEURS LG comprendra également les dettes résultant de l'acquisition des actifs par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL du fait de la résiliation des contrats de location-gérance au 30 juin 2017 portant sur les six restaurants apportés à la société 3 BRASSEURS LG. Ainsi, lesdites dettes ne sont pas estimées dans le Bilan d'Apport de Référence de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration arrêté au 28 février 2017 mais seront apportées à la société 3 BRASSEURS LG et prises en charge par celle-ci à la Date de Réalisation.

1.4 Actif net apporté et rémunération de l'apport

Le montant total des éléments d'actif transmis
évalué au 28 février 2017 est de : 3.713.801 euros
et

Le montant total du passif pris en charge évalué au
28 février 2017 est de : 68.795 euros

Soit un actif net apporté par la société 3
BRASSEURS INTERNATIONAL à la société
3 BRASSEURS LG évalué au 28 février 2017 de la
Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration
à : 3.645.006 euros

LA VALEUR DE L'ACTIF NET APORTE PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG EST EN CONSEQUENCE, ESTIME A 3.645.006 EUROS

Le représentant sus-désigné, ès-qualités, de la Société Apporteuse s'engage à ce que l'actif net transmis par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS LG à la Date de Réalisation soit au moins égal à l'actif net énoncé ci-dessus et estimé d'après le Bilan d'Apport de Référence de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, arrêté au 28 février 2017.



En conséquence, la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL s'engage à compléter l'apport sans délai s'il s'avérait, aux termes du Bilan d'Apport Définitif de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, que l'actif net transmis à la Date de Réalisation était inférieur à 3.645.006 euros et ce, par un versement en numéraire, dans les conditions fixées à l'article 3.3.2 (i) des présentes. Toute augmentation de l'actif net transmis à la Date de Réalisation, tel qu'elle ressortirait du Bilan d'Apport Définitif de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, sera en revanche acquise à la société 3 BRASSEURS LG et constatée dans la prime d'apport ainsi qu'il est dit ci-après, dans les conditions fixées à l'article 3.3.2 (ii) des présentes, sans modification du nombre d'actions créées en rémunération de la présente opération d'apport partiel d'actif.

1.5 Valeur d'une action de la société 3 BRASSEURS LG

Sur la base des évaluations contradictoires établies par les Parties et rappelées ci-après à l'Annexe 3, la valeur unitaire des actions de la société 3 BRASSEURS LG ressort à 20 euros.

1.6 Augmentation du capital et création des actions nouvelles

Les apports nets qui précèdent sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL de 477.889 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune, entièrement libérées, à créer par la société 3 BRASSEURS LG à titre d'augmentation de capital de cette société.

La société 3 BRASSEURS LG augmentera ainsi son capital de 477.889 euros.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires dès leur création.

1.7 Prime d'apport

La différence entre la valeur nette des biens apportés (estimée à 3.645.006 euros) et la valeur nominale des actions créées par la société 3 BRASSEURS LG (477.889 euros), soit 3.167.117 euros, sera portée au bilan de la société 3 BRASSEURS LG à un compte « prime d'apport ».

Le montant de cette prime est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des stipulations ci-après.

En effet, le montant définitif de la prime d'apport ne pourra être déterminé qu'après que le Bilan d'Apport Définitif de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration aura été arrêté par le Président de la Société Apporteuse dans les meilleurs délais à compter de la Date de Réalisation et devra tenir compte des imputations éventuelles dont il est fait état ci-après.

Il est précisé que toute augmentation de l'actif net transmis à la Date de Réalisation, telle qu'elle ressortira du Bilan d'Apport Définitif de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, sera constatée dans cette prime d'apport, qui sera en conséquence majorée de l'augmentation d'actif net correspondante, sans modification du nombre d'actions nouvelles créées en rémunération du présent apport partiel d'actif. Au vu dudit Bilan d'Apport Définitif de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, le Président de la société 3 BRASSEURS LG procédera à l'ajustement du montant de la prime d'apport qui sera comptabilisée chez la société 3 BRASSEURS LG.

De convention expresse entre les Parties, il est décidé :

- que le Président de la société 3 BRASSEURS LG sera autorisé à arrêter le montant définitif de la prime d'apport ;

•

|

•

- que le Président de la société 3 BRASSEURS LG sera autorisé à imputer, s'il le juge utile, sur cette prime l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la réalisation du présent apport partiel d'actif ;
- que l'Associé Unique de la société 3 BRASSEURS LG sera autorisé à prélever sur la prime définitive, si celle-ci s'avère suffisante, dès après la constatation de son montant définitif, le montant nécessaire à la reconstitution des réserves et provisions réglementées et assimilées et des subventions d'investissements à laquelle la société 3 BRASSEURS LG s'est engagée le cas échéant, et de prélever sur cette prime, la somme nécessaire pour porter la réserve légale au 1/10^{ème} du capital social.

Il sera demandé, en tant que de besoin, à l'Associé Unique de l'une et de l'autre société, d'approuver les conditions ci-dessus relatives à la détermination du montant de la prime d'apport et à son utilisation lors des décisions de l'Associé Unique de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL décidant l'apport à la société 3 BRASSEURS LG et lors des décisions de l'Associé Unique de la société 3 BRASSEURS LG approuvant l'apport de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL.

2. TRANSFERT DE PROPRIETE - ENTREE EN JOUISSANCE

La Société Bénéficiaire sera propriétaire et prendra possession et jouissance des actifs et passifs apportés à compter de la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif objet du présent acte, par suite de l'accomplissement des conditions suspensives mentionnées à l'article 5 des présentes.

Jusqu'audit jour, la Société Apporteuse continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux relatifs à la Branche d'Activité apportée. Elle s'interdit, sans l'accord préalable de la Société Bénéficiaire, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés, et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant, sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, de consentir aucune sûreté sur les biens apportés ou de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.

A ce titre, le représentant légal de la Société Apporteuse, ès qualités, déclare qu'entre le 1^{er} mars 2017 et ce jour, il n'a été effectué aucune opération affectant les biens et droits apportés, à l'exception de celles relevant de la gestion courante.

De convention expresse, il est stipulé que tous les actifs, passifs, biens et droits relatifs à la Branche d'Activité apportée par la Société Apporteuse, non désignés ou insuffisamment désignés dans la section 1 ci-dessus, seront apportés à la Société Bénéficiaire.

3. CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

Le présent apport est consenti et accepté sous réserve pour les Parties d'exécuter les charges suivantes :



3.1 En ce qui concerne la Société Bénéficiaire

- 3.1.1 La Société Bénéficiaire prendra les biens dans l'état où ils se trouveront au jour fixé pour l'entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Apporteuse pour quelque cause que ce soit, et notamment, pour changement dans la composition de ces biens, insolvabilité des débiteurs, usure ou mauvais état du matériel, erreur dans la désignation ou la contenance, quelle que soit la différence.

Dans le cas où il se révélerait une différence, en plus ou en moins, entre les passifs pris en charge et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la Société Bénéficiaire sera tenue d'acquitter tout excédent de passif et bénéficiera de toute réduction desdits passifs, sans recours ou revendication possible de part et d'autre.

- 3.1.2 La Société Bénéficiaire acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, les impôts, contributions, taxes, loyers ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, auxquels les biens apportés peuvent et pourront être assujettis.
- 3.1.3 La Société Bénéficiaire supportera et acquittera, à compter du même jour, les primes et cotisations d'assurance, ainsi que toutes charges quelconques grevant ou pouvant grever les biens apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à leur exploitation.
- 3.1.4 La Société Bénéficiaire accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés et de rendre cette transmission opposable aux tiers.
- 3.1.5 La Société Bénéficiaire fera également son affaire personnelle aux lieux et places de la Société Apporteuse, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats, marchés, protocoles, conventions conclus avec la clientèle, les fournisseurs, les créanciers, le personnel et généralement les tiers, polices d'assurances ou autres engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Apporteuse antérieurement à la Date de Réalisation relatifs aux biens et droits attachés à la Branche d'Activité apportée.

Il est rappelé que les contrats de location-gérance, afférents aux six restaurants donnés en location-gérance par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL et apportés dans le cadre du présent apport partiel d'actif, ont été résiliés par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL et les sociétés « locataires-gérantes » par acte sous seing privé en date du 28 avril 2017. Ces résiliations prendront effet le 30 juin 2017, soit avant la Date de Réalisation.

Ainsi, aucun contrat de location-gérance par lequel la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL est loueur, n'est apporté dans le cadre du présent projet d'apport partiel d'actif. Les droits d'occupation des locaux afférents à ces restaurants seront apportés par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS LG à la Date de Réalisation.

- 3.1.6 La Société Bénéficiaire sera substituée à la Société Apporteuse dans tous les droits et obligations attachées à la Branche d'Activité apportée.
- 3.1.7 En application de l'article L. 145-16 alinéa 2 du Code de Commerce, la Société Bénéficiaire sera, nonobstant toute stipulation contraire, substituée à la Société Apporteuse dans tous les droits et obligations découlant des baux commerciaux décrits en Annexe 4.



- 3.1.8 La Société Bénéficiaire se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation de la Branche d'Activité apportée et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.
- 3.1.9 La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances apportées.
- 3.1.10 La Société Bénéficiaire sera intégralement subrogée dans les droits de la Société Apporteuse pour intenter, suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite de ces décisions dans la mesure où ces litiges concernent la Branche d'Activité apportée. A cet égard, la Société Bénéficiaire sera intégralement substituée à la Société Apporteuse dans les litiges, procédures judiciaires ou autres et dans toutes les actions juridiques ou contentieuses de toute nature, tant en demande qu'en défense. Une liste indicative de ces litiges en cours figure en Annexe 7.
- 3.1.11 La Société Bénéficiaire ne sera tenue que de la partie du passif de la Société Apporteuse mise à sa charge et sans solidarité avec la Société Apporteuse, et sans qu'il en résulte de novation à l'égard des créanciers.
- 3.1.12 Les créanciers de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet d'apport pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.
- Il est précisé en tant que de besoin, que les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, ceux-ci étant tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.
- 3.1.13 La Société Bénéficiaire reprendra, conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, le personnel affecté à la Branche d'Activité apportée dont une liste figure en Annexe 8 et poursuivra les contrats de travail avec tous les engagements en résultant. Ainsi, la Société Bénéficiaire sera, par le seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions des contrats de travail des salariés transférés.
- 3.1.14 La Société Bénéficiaire a conclu, sous condition suspensive de la réalisation du présent apport partiel d'actif, avec effet à l'issue de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, les contrats suivants :
- des contrats de location-gérance avec la société 3 BRASSEURS FRANCE par lesquels la Société Bénéficiaire donnera en location-gérance à la société 3 BRASSEURS FRANCE les fonds de commerce de restauration, objet du présent apport partiel d'actif.

Un contrat de master-franchise sera conclu à la Date de Réalisation entre la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL et la société 3 BRASSEURS FRANCE par lequel la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL concèdera à la société 3 BRASSEURS FRANCE le savoir-faire qu'elle a développé en sa qualité de franchiseur et le droit d'utilisation de la marque « LES 3 BRASSEURS », celle-ci restant la propriété de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL.



3.2 En ce qui concerne la Société Apporteuse

3.2.1 La Société Apporteuse s'interdit jusqu'à la Date de Réalisation de l'apport - si ce n'est avec l'agrément écrit de la Société Bénéficiaire, de disposer des biens transmis ou de signer tout accord, traité ou engagement quelconque afférent à la Branche d'Activité apportée et sortant du cadre de la gestion courante de cette Branche d'Activité, en particulier de contracter quelque emprunt sous quelque forme que ce soit.

3.2.2 La Société Apporteuse déclare se désister purement et simplement de tous privilèges et de toutes actions résolutoires pouvant lui profiter sur les biens apportés, spécialement sur les éléments du fonds de commerce. En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit, en tous greffes ou autres bureaux, toute dispense et décharge étant données à cet effet.

3.2.3 Le représentant sus-désigné de la Société Apporteuse, ès qualités, s'engage, au cas où la transmission de certains contrats ou certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, à solliciter préalablement à la réalisation de l'apport les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

Le représentant sus-désigné de la Société Apporteuse, ès qualités, s'engage en outre, s'il y a lieu, à effectuer préalablement à la réalisation de l'apport toutes notifications.

Si le titulaire d'un droit d'agrément ou de préemption exerçait son droit, à l'occasion de l'apport, celui-ci ne serait pas remis en cause et la Société Bénéficiaire aurait droit au prix, quelle que soit la différence en plus ou en moins entre ce prix et l'évaluation donnée au bien non agréé ou ainsi préempté dans l'opération d'apport.

3.2.4 Le représentant sus-désigné de la Société Apporteuse, ès qualités, oblige celle-ci à fournir à la Société Bénéficiaire tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet de la présente convention.

Il s'oblige notamment, et oblige la société qu'il représente, à première réquisition de la Société Bénéficiaire de l'apport, à faire établir tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3.2.5 La Société Apporteuse s'oblige à remettre et à livrer à la Société Bénéficiaire, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous livres et documents de toute nature s'y rapportant.



3.3 Ajustement

3.3.1 Bilan d'Apport Définitif - Actif net apporté à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation – Ajustement

A la Date de Réalisation, le comptable de la Société Apporteuse (i) établira suivant les mêmes méthodes que celles appliquées pour la préparation du Bilan d'Apport de Référence arrêté à la date du 28 février 2017 et que celles explicitées en Annexe 3, le Bilan d'Apport Définitif pour la Branche d'Activité apportée faisant apparaître le montant de l'actif net apporté au jour de la Date de Réalisation et (ii) calculera sur la base du Bilan d'Apport Définitif, le montant de l'ajustement pour la Branche d'Activité apportée, résultant, le cas échéant, de la différence entre l'actif net apporté à la Société Bénéficiaire au 28 février 2017 et l'actif net apporté au jour de la Date de Réalisation (ci-après l'« **Ajustement** »).

Les Parties conviennent que les chiffres issus de l'inventaire de fin de mois tiendront lieu de base pour la détermination des stocks apportés à la Société Bénéficiaire lors de l'établissement du Bilan d'Apport Définitif.

Le Bilan d'Apport Définitif au jour de la Date de Réalisation et le montant de l'Ajustement en résultant pour la Branche d'Activité apportée seront arrêtés par le représentant légal de la Société Apporteuse et seront transmis à la Société Bénéficiaire, au plus tard dans les soixante jours suivant la Date de Réalisation.

3.3.2 Charge de l'Ajustement

- (i) Dans l'hypothèse où le montant de l'actif net transmis à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation serait inférieur à 3.645.006 euros pour la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, la Société Apporteuse complètera l'apport par un versement en numéraire au profit de la Société Bénéficiaire à hauteur du montant de l'Ajustement afférent à la Branche d'Activité apportée, tel que déterminé en application des présentes.

L'Ajustement sera payé par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, au plus tard dans les dix jours ouvrables suivant réception par la Société Bénéficiaire du Bilan d'Apport Définitif. A défaut de paiement à l'expiration de ce délai, les intérêts au taux légal courront de plein droit sur cette somme.

- (ii) Dans l'hypothèse où le montant de l'actif net transmis à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation serait supérieur à 3.645.006 euros pour la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, cette différence représentant le montant de l'Ajustement restera acquise à la Société Bénéficiaire et constatée dans la prime d'apport de la Société Bénéficiaire, sans modification du nombre d'actions nouvelles émises en rémunération de l'apport par la Société Bénéficiaire.

4. DECLARATIONS GENERALES

4.1 Déclarations générales

Le représentant sus-désigné de la Société Apporteuse, agissant ès qualités, déclare :

- que la Société Apporteuse n'est pas soumise à une procédure collective et qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de sauvegarde, d'alerte ou d'un règlement amiable ;



- que la Société Apporteuse n'a contracté aucune interdiction de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence vis-à-vis de quiconque lui interdisant de réaliser l'apport partiel d'actif visé au présent traité ;
- que la Société Apporteuse est propriétaire de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration aux termes des présentes ;
- que les divers éléments corporels ou incorporels compris dans les apports sont libres de toute inscription d'hypothèque, de privilège de vendeur, nantissement, warrant, gage ou sûreté quelconque ;
- que, généralement, tous les biens apportés sont de libre disposition entre les mains de la Société Apporteuse, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

4.2 Renonciation aux privilèges et à l'action résolutoire

Le représentant sus-désigné de la Société Apporteuse, agissant ès qualités, déclare que la Société Apporteuse renonce expressément aux privilèges du vendeur de meubles, ainsi qu'à l'action résolutoire pouvant lui appartenir contre la Société Bénéficiaire en raison de l'inexécution par celle-ci des charges et conditions à elle imposées au titre du présent projet d'apport partiel d'actif.

5. CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport partiel d'actif objet du présent projet et l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- approbation, par l'Associé Unique de la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL de l'apport partiel d'actif portant sur la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration qui sera consenti à la société 3 BRASSEURS LG ;
- approbation, par l'Associé Unique de la société 3 BRASSEURS LG de l'apport partiel d'actif portant sur la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration consenti par la Société Apporteuse et de l'augmentation de capital en résultant.

Si les conditions visées ci-dessus n'étaient pas réalisées d'ici le 31 juillet 2017, les Parties se concerteront pour, le cas échéant, proroger le présent accord.

6. REGIME FISCAL

6.1 Dispositions générales

Les représentants des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire s'obligent à se conformer à toutes dispositions légales en matière fiscale tant pour la déclaration, le paiement et les formalités résultant de la réalisation définitive des apports au titre du présent apport partiel d'actif.

6.2 Dispositions spécifiques

6.2.1 Impôt sur les Sociétés

Date d'effet de l'apport partiel d'actif

Les Parties sont convenues, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 5, que le présent apport partiel d'actif prendra effet à la Date de Réalisation.



De ce fait, les Parties reconnaissent expressément que le présent apport partiel d'actif sera sans effet rétroactif et elles s'engagent à en accepter toutes les conséquences, notamment la prise en compte des résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la Date de Réalisation par la Société Apporteuse pour la Branche d'Activité apportée dans le résultat imposable de la Société Bénéficiaire.

Régime spécial : régime de faveur de l'article 210 A du CGI

Après avoir rappelé que la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire sont des sociétés de droit français soumises l'une et l'autre à l'impôt sur les sociétés, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire déclarent soumettre le présent apport partiel d'actif au régime de faveur décrit aux articles 210 A et suivants du Code Général des Impôts, en application des dispositions de l'article 210 B du CGI, dans la mesure où la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration constitue une branche complète d'activité au sens dudit article 210 B et compte tenu des engagements pris dans le présent acte, conformément aux articles 210 A et 210 B du CGI.

Les Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire déclarent également que les six établissements apportés constituent, à leur niveau individuel et pris isolément, des branches complètes et autonomes d'activité.

En conséquence, la Société Bénéficiaire s'engage à respecter les prescriptions légales prévues à l'article 210 A du Code Général des Impôts et, en particulier à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Apporteuse se rapportant à la Branche d'Activité apportée et qui ne deviennent pas sans objet du fait du présent apport partiel d'actif notamment s'agissant des provisions réglementées, et le cas échéant, la réserve spéciale où la Société Apporteuse a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25% ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;
- se substituer à la Société Apporteuse pour la réintégration des résultats se rapportant à la Branche d'Activité apportée réalisés dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- calculer les plus-values ou moins-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues par la Société Apporteuse, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6 de l'article 210 A du CGI, d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse ;
- réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A 3d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. A cet égard, la Société Bénéficiaire précise que cet engagement comprend l'obligation qui lui est faite, en vertu des dispositions de l'article 210 A 3d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables reçus, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;



- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse ; à défaut, de comprendre dans ses résultats de l'exercice de réalisation du présent apport partiel d'actif, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Apporteuse ;
- les droits afférents à un contrat de crédit-bail étant assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-5 du CGI, de calculer, en tant que de besoin, la plus-value réalisée à l'occasion de la cession ultérieure des droits afférents à un contrat de crédit-bail, ou de la cession du terrain, d'après la valeur que ces droits avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse ; le cas échéant, de respecter les engagements souscrits par la Société Apporteuse en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre des présents apports qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actif.

En outre, les apports étant réalisés sur la base des valeurs nettes comptables des éléments d'actif et de passif de la Société Apporteuse telles qu'elles ressortent des comptes à la Date de Réalisation, la Société Bénéficiaire doit, en application du Bofip BOI-IS-FUS-30-20, n°10 :

- reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Apporteuse (valeur d'origine, amortissements, dépréciations) et,
- recalculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Apporteuse.

La Société Apporteuse prend l'engagement, pour son compte et ainsi que son représentant, es-qualité, l'y oblige, conformément aux dispositions de l'article 210 B du CGI :

- de conserver pendant trois ans les titres remis en contrepartie du présent apport partiel d'actif ;
- de calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés au titre du présent apport partiel d'actif avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

Obligations déclaratives

Les soussignés, es-qualités, au nom de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire s'engagent expressément à :

- joindre aux déclarations de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire, l'état de suivi des plus-values prévu par l'article 54 septies du CGI ainsi que commentées par l'Instruction Administrative 4-I-1-02 du 17 janvier 2002 ;
- tenir, le cas échéant, en ce qui concerne la Société Bénéficiaire, le registre spécial des plus-values sur biens non amortissables prévu par l'article 54 septies II du Code Général des Impôts.



6.2.2 Taxe sur la valeur ajoutée

Pour l'application de l'article 257 bis du CGI, la Société Bénéficiaire déclare avoir pour intention d'exploiter les universalités de biens transmises par la Société Apporteuse du fait de l'apport de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration ainsi que le cas échéant de vendre les stocks et non simplement liquider l'activité concernée. En conséquence, les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées au 6° et 7° de l'article 257 du CGI, réalisées entre redevables de la TVA sont dispensées de TVA lors de l'apport.

Conformément au Bofip BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10, la Société Bénéficiaire, en ce qu'elle est réputée continuer la personne de la Société Apporteuse, devra opérer, s'il y a lieu, les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration et qui auraient en principe incombé à la Société Apporteuse si cette dernière avait continué à exploiter elle-même l'universalité de biens.

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire s'engagent, en outre, à faire mentionner le montant total hors taxe des livraisons de biens et de prestations de services réalisées dans le cadre de l'apport de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration sur leurs déclarations de TVA respectives souscrites au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée, dans la rubrique des opérations non imposables.

6.2.3 Droits d'enregistrement

Les soussignés ès qualités, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent que le présent apport partiel d'actif entre dans le champ d'application du régime spécial prévu par l'article 816 du CGI, conformément aux dispositions des articles 817 et l'article 301 E de l'Annexe II du CGI, dans la mesure où la Branche d'Activité apportée représente une branche complète et autonome d'activité au sens des articles 210 B et 301 E de l'Annexe II du CGI.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif sera enregistré moyennant le paiement d'un droit fixe de 500 euros.

6.2.4 Autres taxes

En tant que de besoin, la Société Bénéficiaire se substituera de plein droit à la Société Apporteuse concernant les autres taxes liées à la Branche d'Activité apportée qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent projet de traité.

6.2.5 Maintien des régimes fiscaux de faveur antérieurs

La Société Bénéficiaire reprend en tant que de besoin, ainsi que ses représentant sus-désigné, ès qualités, l'y oblige, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal relatifs aux biens apportés dans le cadre du présent traité d'apport qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Apporteuse à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.



7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Formalités

Tous pouvoirs sont conférés aux représentants légaux de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire avec faculté de substitution à l'effet de compléter, rectifier s'il y a lieu, la nomenclature de tous les éléments d'actif apportés et de passif pris en charge, et signer tous actes permettant l'accomplissement des formalités d'opposabilité aux tiers.

Le présent projet d'apport partiel d'actif sera publié conformément à la loi, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant le terme des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur ce projet.

7.2 Frais et droits

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la Société Bénéficiaire ainsi que l'y oblige son représentant légal.

7.3 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'elles représentent.

7.4 Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, et notamment en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce.

7.5 Annexes

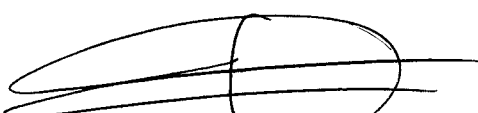
Le préambule et chacune des annexes ci-jointes, font partie du présent projet d'apport partiel d'actif.

Fait à Villeneuve d'Ascq

Le 23 mai 2017

En six exemplaires originaux



Pour la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
Monsieur Guillaume Lecomte

Pour la société 3 BRASSEURS LG
Monsieur Eric Demoncheaux



ANNEXE 1

**LISTE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE LA SOCIETE
3 BRASSEURS INTERNATIONAL APPORTES A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**

•

|

•

ANNEXE 1

**LISTE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE LA SOCIETE
3 BRASSEURS INTERNATIONAL APPORTES A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**

RESTAURANTS	ADRESSES	RCS	MODE D'EXPLOITATION
Saran	1006, rue Nationale 20 45770 Saran	Orléans	LG à ORLEANS-B (*)
Petite-Forêt	Zone Commerciale Auchan 59494 Petite-Forêt	Valenciennes	LG à PTFORET-B (*)
Sequedin	Rond Point des Weppes Centre Commercial Auchan 59320 Sequedin	Lille Métropole	LG à ENGLOS-B (*)
Le Pontet	ZAC de Saint-Tronquet Lieu-Dit « Les Daulands » 84130 Le Pontet	Avignon	LG à LPONTET-B (*)
Nîmes	ZAC Esplanade Sud 30900 Nîmes	Nîmes	LG à NIM-B (*)
Ecully	8, chemin de Pontet et Crases 69130 Ecully	Lyon	LG à ECULLY 3B (*)

(*) Les contrats de location-gérance afférents à ces magasins ont été résiliés par acte sous seing privé en date du 28 avril 2017, ces résiliations prenant effet le 30 juin 2017, préalablement à la réalisation de l'apport partiel d'actif

•

|

•

ANNEXE 2

COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF



ANNEXE 2

COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

SITUATION COMPTABLE INTERMEDIAIRE DE LA SOCIETE APORTEUSE AU 28/02/2017

ACTIF	3 BRASSEURS INTERNATIONAL SAS
Concessions, brevets, droits similaires	2 253 554
- Amortissements/Provisions	-261 823
Fonds commercial	
- Amortissements/Provisions	
Autres immobilisations incorporelles	171 120
- Amortissements/Provisions	-51 086
Terrains	
- Amortissements/Provisions	
Constructions	
- Amortissements/Provisions	
Aménagements des constructions	6 563 443
- Amortissements/Provisions	-4 422 654
Instal. techn., mat. et out. Industriels	4 283 358
- Amortissements/Provisions	-2 857 726
Autres immobilisations corporelles	159 541
- Amortissements/Provisions	-77 831
Participations & créances rattachées	57 744 689
- Provisions	-13 344 717
Prêts & autres immobilisations financières	17 625
- Provisions	
TOTAL (I)	50 177 492
Stocks Marchandises	2 080 504
- Provisions	-28 480
Avances et acomptes versés	19 943
Clients et comptes rattachés	2 227 057
- Provisions	-39 831
Autres créances	2 411 017
Disponibilités	171 531
Charges constatés d'avance	482 273
TOTAL (II)	7 324 014
TOTAL GENERAL ACTIF (I à II)	57 501 506

PASSIF	3 BRASSEURS INTERNATIONAL SAS
Capital social	21 261 000
Primes	
Réserve légale	300 390
Autres réserves	1 009 873
Report à Nouveau	4 342 296
Résultat	212 628
Amortissements dérogatoires	1 033 960
TOTAL (I)	28 160 147
Provisions pour risques	175 000
Provisions pour charges	123 219
TOTAL (II)	298 219
Dettes auprès des établissements de crédit	178
Compte-courant Agapes SA	26 279 391
Autres dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs	728 036
Dettes fiscales et sociales	1 038 802
Dettes sur immobilisations	145 066
Autres dettes et régul.	851 667
TOTAL (III)	29 043 140
TOTAL GENERAL PASSIF (I à III)	57 501 506



ANNEXE 2
COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF
SITUATION COMPTABLE INTERMEDIAIRE DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE AU 28/02/2017

ACTIF	3 BRASSEURS LG SAS
Concessions, brevets, droits similaires	9 400
- Amortissements/Provisions	
Fonds commercial	313 800
- Amortissements/Provisions	
Autres immobilisations incorporelles	47 417
- Amortissements/Provisions	
Aménagements des constructions	873 076
- Amortissements/Provisions	-20 685
Instal. techn., mat. et out. industriels	301 171
- Amortissements/Provisions	-10 531
Autres immobilisations corporelles	523 165
- Amortissements/Provisions	-34
Immobilisations financières	
- Provisions	
TOTAL (I)	2 036 778
Stocks	
- Provisions	
Clients et comptes rattachés	100 872
- Provisions	
Autres créances	39 236
Disponibilités	
Charges constatés d'avance	12 876
TOTAL (II)	152 985
TOTAL GENERAL ACTIF (I à II)	2 189 763

PASSIF	3 BRASSEURS LG SAS
Capital social	500 000
Primes	
Réserve légale	
Autres réserves	
Report à Nouveau	-307 182
Résultat	-49 358
Amortissements dérogatoires	64
TOTAL (I)	143 524
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL (II)	
Dettes auprès des établissements de crédit	
Compte-courant Agapes SA	1 838 449
Autres dettes financières diverses	41 250
Avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs	67 995
Dettes fiscales et sociales	64 854
Dettes sur immobilisations	33 690
Autres dettes et régul.	
TOTAL (III)	2 046 239
TOTAL GENERAL PASSIF (I à III)	2 189 763



ANNEXE 2

COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT PARTIEL D'ACTIF
BILAN D'APPORT DE REFERENCE AU 28/02/2017 DE LA SOCIETE APORTEUSE

ACTIF	
Frais d'établissement	66 949
- Amortissements/Provisions	
Aménagements des constructions	6 410 137
- Amortissements/Provisions	-4 355 869
Instal. techn., mat. et out. industriels	4 033 045
- Amortissements/Provisions	-2 685 076
Autres immobilisations corporelles	127 382
- Amortissements/Provisions	-48 234
Prêts & autres immobilisations financières	
- Provisions	
TOTAL (I)	3 548 334
Stocks	
- Provisions	
Clients et comptes rattachés	
- Provisions	
Autres créances	
Compte-courant Agapes SA	50 000
Disponibilités	
Charges constatés d'avance	115 467
TOTAL (II)	165 467
TOTAL GENERAL ACTIF (I à II)	3 713 801

PASSIF	
Capital social	
Primes	
Réserve légale	
Autres réserves	
Report à Nouveau	
Résultat	
Amortissements dérogatoires	
TOTAL (I)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL (II)	
Dettes auprès des établissements de crédit	
Autres dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs	14 343
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations	54 452
Autres dettes et régul.	
TOTAL (III)	68 795
TOTAL GENERAL PASSIF (I à III)	68 795

ACTIF NET APORTE

3 645 006



ANNEXE 3

METHODE D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION



ANNEXE 3**METHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION****1. METHODES DE COMPTABILISATION DES APPORTS ET DETERMINATION DE LA VALEUR DES APPORTS****1.1 Méthodes de comptabilisation des apports**

S'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun sans changement du contrôle existant et en application des règles prévues par le règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 remplacé par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, les apports de la Société Apporteuse au profit de la Société Bénéficiaire sont évalués à leur valeur nette comptable.

Ainsi, la valeur retenue par les Parties pour la comptabilisation dans les comptes de la Société Bénéficiaire des éléments d'actif et passif transférés par la Société Apporteuse pour la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration est la valeur nette comptable de ces éléments, telle qu'elle figure dans le présent projet de traité d'apport partiel d'actif sous la section 1 et telle qu'elle figurera dans le Bilan d'Apport Définitif établi pour la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration par la Société Apporteuse à la date de réalisation de l'apport partiel d'actif.

1.2 Détermination de la valeur des apports en vue de leur comptabilisation

L'évaluation des éléments d'actifs et de passifs apportés par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL à la société 3 BRASSEURS LG et constituant la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration, réalisée sur la base de leur valeur nette comptable au 28 février 2017, ressort à 3.645.006 euros.

Un Bilan d'Apport Définitif à la Date de Réalisation de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration sera arrêté par le Président de la Société Apporteuse et donnera lieu, le cas échéant, à un Ajustement dans les conditions prévues à l'article 3.3 du présent projet de traité d'apport partiel d'actif.

2. REMUNERATION DES APPORTS

Le capital social de la Société Bénéficiaire sera augmenté par création d'actions nouvelles rémunérant ainsi les apports effectués par la Société Apporteuse aux termes de l'apport partiel d'actif objet du présent traité.

Pour le calcul de la parité, il a été procédé à une évaluation de la Société Bénéficiaire et de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration sur la base de leur valeur réelle à la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif.

2.1 Méthode d'évaluation de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration

La valeur réelle de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration correspond pour chacun des éléments d'actifs et de passifs, à leur valeur nette comptable au 28 février 2017, à l'exception des éléments suivants qui ont fait l'objet d'une réévaluation :



- l'évaluation des éléments incorporels et corporels du fonds de commerce, hors stocks, a été déterminée par un expert indépendant. Il a procédé par comparaison entre une valeur théorique de marché approchée par l'application d'un taux sur le chiffre d'affaires hors taxes et une valeur financière calculée par l'application d'un coefficient de pondération sur les flux de trésorerie de plusieurs années ;
- l'évaluation des impôts différés actif et des impôts différés passif a été déterminée conformément aux règles comptables suivies habituellement par le Groupe Agapes en France lors de l'élaboration de ses comptes consolidés.

Les autres éléments d'actifs, repris à leur valeur nette comptable, ne font pas l'objet de perte de valeur nécessitant une dépréciation complémentaire à celle déjà enregistrée, le cas échéant.

En conséquence, la valeur réelle des apports effectués par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL au profit de la société 3 BRASSEURS LG s'élève à 9.557.780 euros.

2.2 Evaluation de la Société Bénéficiaire

Compte-tenu de ce que la Société Bénéficiaire n'a quasiment pas eu à ce jour d'activité, la valeur réelle de la Société Bénéficiaire correspond au montant de ses capitaux propres à la Date de Réalisation qui ressort à 500.000 euros.

Cette valorisation tient compte de la réalisation en date du 28 avril 2017 :

- d'une augmentation du capital social d'un montant de 550.000 euros, pour le porter de 500.000 euros à 1.050.000 euros, par création de 27.500 actions nouvelles de 20 euros de nominal chacune, cette augmentation de capital en numéraire ayant été intégralement libérée par versement d'espèces ;
- d'une réduction du capital social d'un montant de 550.000 euros, pour le ramener de 1.050.000 euros à 500.000 euros, par apurement total du « Report à Nouveau » déficitaire d'un montant de 307.182 euros et amortissement des pertes probables de l'exercice en cours à hauteur de 242.818 euros. Cette réduction de capital a été réalisée par annulation de 27.500 actions de 20 euros de nominal chacune. La perte d'un montant de 242.818 euros constituant une perte probable non encore approuvée, a été inscrite au crédit d'un compte de réserves indisponibles ;
- sous condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce, d'une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant de 475.000 euros, pour le ramener de 500.000 euros à 25.000 euros, par affectation du montant de la réduction de capital à un compte « Prime d'émission » et par voie de réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de 19 euros, la valeur nominale de chacune des 25.000 actions passant ainsi de 20 euros à 1 euro.

En l'absence d'oppositions des créanciers, la réduction de capital non motivée par des pertes de 475.000 euros a pris effet le 19 mai 2017.



Suite à la réalisation définitive des opérations d'augmentation et de réductions de capital susvisées, le capital social s'élève à ce jour à la somme de 25.000 euros, divisé en 25.000 actions de 1 euro chacune.

Compte-tenu d'un résultat prévisionnel estimé au 30 juin 2017 à - 242.818 euros, la situation nette de la Société Bénéficiaire s'élève à 500.000 euros.

La valeur réelle d'une action de la Société Bénéficiaire ressort en conséquence à 20 euros.

2.3 Rémunération de l'apport par la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration à la Société 3 BRASSEURS LG

Compte-tenu d'une part de la valeur réelle de l'apport de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration et d'autre part de la valeur réelle des actions de la Société Bénéficiaire, l'apport susvisé sera rémunéré par l'attribution à la société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, de 477.889 actions de 1 euro de nominal chacune, à créer par la Société Bénéficiaire, à la Date de Réalisation.

La Société Bénéficiaire augmentera ainsi son capital d'un montant de 477.889 euros.

La différence entre, d'une part, l'actif net apporté (estimé à 3.645.006 euros) et d'autre part, la valeur nominale des actions effectivement créées par la Société Bénéficiaire (477.889 euros), soit 3.167.117 euros, constituera le montant prévu de la prime d'apport.

Le montant de cette prime est donné à titre indicatif, puisque le montant définitif de la prime d'apport ne pourra être déterminé qu'après que le Bilan d'Apport Définitif de la Branche d'Activité Les 3 Brasseurs Restauration ait été arrêté par le Président de la Société Apporteuse dans les meilleurs délais à compter de la Date de Réalisation et devra tenir compte des imputations éventuelles dont il est fait état à l'article 1.7 du présent traité.



ANNEXE 4

**LISTE DES CONTRATS DE BAIL APPORTES
PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**



ANNEXE 4

**LISTE DES CONTRATS DE BAIL
APPORTES PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**

Adresse Restaurant	Nom du bailleur	Durée	Date de début du bail	Date d'expiratio n du bail
1006, rue Nationale 20 45770 Saran	FONCIMALT	9 ans	29/08/2008	28/08/2017
Zone Commerciale Auchan 59494 Petite-Forêt	FONCIMALT	9 ans	15/06/2006	14/06/2015
Rond Point des Weppes Centre Commercial Auchan 59320 Sequedin	FONCIMALT	9 ans	01/03/2003	29/02/2012
ZAC de Saint-Tronquet Lieu-Dit « Les Daulands » 84130 Le Pontet	FONCIMALT	9 ans	15/11/2005	14/11/2014
ZAC Esplanade Sud 30900 Nîmes	FONCIMALT	9 ans	16/11/2006	15/11/2015
8, chemin de Pontet et Crases 69130 Ecully	SCI ECULLY INVEST	12 ans	31/07/2015	30/07/2027



ANNEXE 5

**LISTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
APPORTEES PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**



ANNEXE 5

**LISTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
APPORTEES PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**

Immobilisations	Valeur Nette Comptable au 28/02/17
ADOUCCISSEUR	11 444
AGENCEMENTS RESERVES	10 113
ALARME INCENDIE	7 474
APPAREIL A CROQUES	0
ARM M EN PLACE RACCORDT FRIGO	3 720
ARMOIRE ELECTRIQUE	76 140
ARMOIRE MAINTIEN CHAUD	3 528
ARMOIRE REFRIGEREE	93 200
ARMOIRE VESTIAIRE	6 416
BACS PLONGE	1 594
BAIN-MARIE	18 201
BALANCE	509
BALANCE ELECTRIQUE	846
BALLON EAU CHAUDE	2 286
BANQUETTES	16 895
BAR COMPTOIR	58 912
BASCULE	183
BATTEUR MELANGEUR	6 782
BENNES A ORDUR	0
BRAISEUR	9 198
BUREAU	111
CABLAGE INFORMATIQUE	9 547
CAISSON	321
CAISSON GRPE FROID	22 510
CAMERA	0
CARRELAGE FAIENCES	108 447
CF ENREGISTREUR TEMP	1 718
CF EVAPORATEUR	4 265
CF GPE FROID NEGATIF	13 278
CF GPE FROID POSITIF	27 871
CF RACCORDT FE	6 128
CHAISES BEBE	628
CHAISES SALLE	48 811
CHAMB FROID PANNEAUX FROID	105 640
CHAMB FROID PORTE CH FROIDE	4 839
CHAMB FROID RIDEAU PORTE SOUPLE	120
CHAMBRE FROIDE	1 104
CHARIOT DE MAN	0
CHARIOT DE VAISSELLE	1 788
CHAUDIERE	5 649
CHAUF.CLIM/SOL	319
CHAUFFE ASSIETTES	3 791
CHAUFFE EAU	1 159
COFFRE FORT	11 535
COMPACTEUR	2 985
COMPRESSEUR	690
COMPTOIR A PIZZA	1 654
COMPTOIR DISTRIBUTION	16 417
CONCASSEUR MALT	0
CONGELATEUR	5 054
CONSTR.DIVERS	519
COUPE LEGUMES	4 000
CUISEUR DE PATES	3 445
DECORATION	47 058
DESSERTS	5 311
DETECTION INCENDIE	1 014
DISTRIBUTEUR BOISSON	46 938
ECHELLE PREPARATION	1 587
ECRAN VIDEO	0
ELECTRICITE	203 483
EN COURS	18 352
ENSEIGNES	26 518
ENSEMBLE VIDEO	15 337
ESPACE VERTS	9 104
ETAGERES MURALES	14 970
ETANCHEITE	12 655
EVACUATION DES FUMEEES	16 796
EXTINCTEURS	88
FAUX PLAFONDS	23 974
FERRONNERIE	84 228
FOUR A AIR PULSE	0
FOUR A PIZZA AUTOMATIQUE	61 973
FOUR MICRO ONDES	10 248
FOURNEAU	3 992
FRITEUSES	38 178
GAINES CLIM	86 370



Immobilisations	Valeur Nette Comptable au 28/02/17
GAZ /SOL AUTRU	1 584
GLASS BOARD	5 581
GRILLADE ELECTRIQUE	35 016
GROS OEUVRE	162 082
HONORAIRES 10 CHANTIER	188 122
HOTTES	47 347
IMPRIMANTE	4 306
INTERPHONE	429
JEU ENFANT	536
LAVE BRAS	199
LAVE MAINS	2 293
MACH A CAFE MANUELLE	11 680
MACH A LAYER A CAPOT	36 980
MACHINE A CHANTILLY	3 914
MACHINE A GLACONS	4 593
MACHINE A LAYER PLONGE	17 455
MACHINE CAFE AUTO	0
MATERIEL OUTILLAGE	3 159
MENUISERIE ALUMINIUM	192 014
MENUISERIE BOIS	105 735
MEP GPE FROID	0
MEUBLE DESSERT	22 236
MICRO BRASSERIE	262 433
MILK-SHAKE	614
MONTE CHARGE/S	4 899
MONTE CHARGES	41 488
MOTEUR EXTRACT	17 098
MREF GPE FROID	1 808
MREF RACCORDT FRIGO	214
NETTOYEUR	3 837
ONDULEUR	0
PANNEAU TECHNIQUES	16 402
PARASOL	6 578
PARQUET	26 905
PASSE PLAT CHAUD	4 064
PEINTURE	122 921
PEINTURE 5 ANS	12 296
PETIT MAT.DE CUISINE	0
PLAQUES A INDUCTION	6 557
PLOMBERIE	109 193
PORTE DISTRIBUTION	14 157
PORTE MANTEAUX	555
PORTES COUPE FEU	18 775
PROJECTEUR	1 800
PROTECTION INCENDIE	8 949
RAYONNAGES RACKS	33 118
RECHAUD	10 200
REFRIGERATEUR	840
RESEAU INFORMATIQUE	20 415
RIDEAU AIR CHAUD	2 395
ROOF TOP	158 069
SECHE MAINS	0
SERRURERIE	10 823
SIEGES SNACK	8 081
SIGNALISATION INTERNE	6 199
SONORISATION	8 022
SPRINKLERS	4 606
STEAM II FOUR AIR PULSE	55 494
SUPP TOURELLE	1 525
SYSTEME D'ALERTE	497
TABLE A CRUDITES	9 222
TABLE DE TRAVAIL	29 531
TABLE SNACKING	8 217
TABLES RESTAUR	0
TABLES RESTAURANT	51 712
TELEPHONE	3 767
TPE TERM,PAIEM	0
TRANCHEUR	0
TRANSPALETTE	197
V.R.D	63 310
VIDEO SURVEILL	0
VITRERIE	3 658
TOTAL	3 481 385



ANNEXE 6

**LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
APPORTES PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**



ANNEXE 6**LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
APPORTES PAR LA SOCIETE 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**

- Caution reçue du CIC pour le dépôt de garantie du bail commercial
du restaurant d'Ecully (69130)
(en faveur de la SNC SEPRIC REALISATIONS).....42.812,50 euros



ANNEXE 7

**LISTE DES LITIGES EN COURS ET TRANSFERES
A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**

•

|

•

ANNEXE 7

LISTE DES LITIGES EN COURS ET TRANSFERES A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG

Site	Nature du litige	Risque en euros
Orléans Saran	Litige prud'homal	22.691
Petite Foret	Etanchéité toiture (<i>demandeur</i>)	-
Englos	NEANT	
Le Pontet	NEANT	
Nîmes	Litige prud'homal	10.000
Ecully	Litige prud'homal	11.000



ANNEXE 8

**LISTE DES SALARIES TRANSFERES
A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG**

•

|

•

ANNEXE 8

LISTE DES SALARIES TRANSFERES A LA SOCIETE 3 BRASSEURS LG

Etablissement	Matricule et Nom complet	Date d'entrée	Fonction
PETITE FORET	121470 - Romain CHOMEZ	01/08/2006	CHEF DE CUISINE
PETITE FORET	136367 - Marjorie CHASTIN	02/02/2012	CUISINIER
PETITE FORET	177129 - Laetitia BAUDUIN	24/10/2005	ADJOINT DE DIRECTION
PETITE FORET	177483 - Patrick BRASSELET	02/08/2009	CUISINIER
PETITE FORET	177497 - Meziana OUERHANI	02/08/2008	CUISINIER
PETITE FORET	177500 - Carine SKRZYPCZAK	01/08/2008	EMPLOYE DE RESTAURANT
PETITE FORET	177503 - Fanny DI LUCIANO	01/08/2006	SERVEUR
PETITE FORET	177524 - Kevin VALNET	23/08/2006	CUISINIER
PETITE FORET	179064 - Ophélie GANA	01/07/2010	SERVEUR
PETITE FORET	179318 - Pierre- Alexandre TRIMBUR	29/11/2010	DIRECTEUR DE RESTAURANT
PETITE FORET	181749 - Sébastien CITERNE	02/05/2011	ADJOINT DE DIRECTION
PETITE FORET	183748 - Nabila EZAHRI	14/07/2011	CUISINIER
PETITE FORET	185251 - Nicolas DAVISTER	03/10/2011	SERVEUR
PETITE FORET	188858 - Grégory MAZY	11/10/2011	ADJOINT DE DIRECTION
PETITE FORET	191165 - Jennifer MIXE	01/09/2012	EMPLOYE DE RESTAURANT
PETITE FORET	196040 - Matthieu SELVES	17/02/2014	SERVEUR
PETITE FORET	197584 - Brandon VERIEZ	14/10/2014	CUISINIER
PETITE FORET	199689 - Julien ROUSSEL	12/09/2014	CUISINIER
PETITE FORET	201183 - Mélody MERCIER	14/08/2015	SERVEUR
PETITE FORET	203375 - Stéphane DHERBOMEZ	05/01/2015	SERVEUR
PETITE FORET	208834 - Lucien LEULIETTE	19/10/2015	BRASSEUR
PETITE FORET	210963 - Marie KWASNIEWSKI	15/03/2016	SERVEUR
PETITE FORET	212714 - Laura BOSSER	31/10/2016	CUISINIER
PETITE FORET	213733 - Clélia PLUCHARD	10/01/2017	SERVEUR
PETITE FORET	216265 - Christopher MONFAUCON	23/02/2017	CUISINIER
PETITE FORET	216536 - Thomas VILAIN	14/02/2017	SERVEUR
PETITE FORET	216709 - Claire LECOCQ	06/03/2017	SERVEUR
PETITE FORET	217026 - Alexandre GHESQUIERE	22/03/2017	SERVEUR
PETITE FORET	217608 - Laetitia LAURENT	20/04/2017	EMPLOYE DE RESTAURANT
PETITE FORET	217651 - Laura PAYEN	24/04/2017	SERVEUR



Etablissement	Matricule et Nom complet	Date d'entrée	Fonction
NIMES	139515 - IMANE OUASSIF	07/11/2006	CHEF DE CUISINE
NIMES	177012 - CHAWKI RETBI	01/06/2005	EMPLOYE DE RESTAURANT
NIMES	177262 - Patrice CASTELBOU	11/01/2006	DIRECTEUR DE RESTAURANT
NIMES	177337 - M MADI ABDALLAH	18/04/2006	CUISINIER
NIMES	177421 - Laurent WINDAL	19/06/2006	BRASSEUR
NIMES	177639 - CORINNE ANDRIEUX	16/11/2006	ASSISTANT(E) OPERATIONNEL(LE)
NIMES	177646 - STEPHANE LEGER	20/11/2006	BRASSEUR
NIMES	177693 - NICOLAS SILHOL	01/09/2014	ADJOINT DE CUISINE
NIMES	177725 - SOUEFOU SAID	10/01/2007	EMPLOYE DE RESTAURANT
NIMES	177774 - ALEXANDRE GOMEZ	01/08/2012	CUISINIER
NIMES	178046 - MARIAMA OUMAR	03/10/2007	CUISINIER
NIMES	178087 - HOCINE MENASRIA	07/11/2007	SERVEUR
NIMES	179002 - AHMED ABDOU	05/05/2011	EMPLOYE DE RESTAURANT
NIMES	179310 - Jérémy PEIS	01/08/2011	ADJOINT DE DIRECTION
NIMES	191127 - MICKAEL DECAILLON	03/09/2013	ADJOINT DE DIRECTION
NIMES	195201 - CLEMENCE MERCIER	01/09/2014	CUISINIER
NIMES	196755 - JENNIFER CHARLET	02/12/2015	ADJOINT DE DIRECTION
NIMES	197336 - EMILIE BERTIN	08/10/2013	SERVEUR
NIMES	199197 - SARAH SALERT	04/03/2015	SERVEUR
NIMES	200298 - MATHILDE JOUARD	13/05/2014	SERVEUR
NIMES	201059 - CAMILLE VAILLANT	15/07/2015	APPRENTI
NIMES	201373 - ROSEMARY MOREAU	15/07/2014	SERVEUR
NIMES	201389 - CARYLL AUBARET	16/07/2015	CUISINIER
NIMES	201575 - LUCAS HOTZE	21/08/2014	SERVEUR
NIMES	202339 - LEILA BELKAID	04/09/2014	CUISINIER
NIMES	204953 - SARAH CESAR	23/03/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
NIMES	205549 - SYLVAIN MAILLE	13/04/2015	ADJOINT DE DIRECTION
NIMES	208532 - WALID EL BERBRI	06/10/2015	CUISINIER
NIMES	208663 - BRUNO YARD	14/10/2015	SERVEUR
NIMES	208899 - ALEXIS PERE	22/10/2015	SERVEUR
NIMES	210156 - SABRINA CHAKER	26/01/2016	CUISINIER
NIMES	211198 - KEVIN DOUSSET	01/04/2016	SERVEUR
NIMES	211592 - FARDATI ANDJILI	24/05/2016	CUISINIER
NIMES	211686 - JULIEN BANCILHON	04/05/2016	SERVEUR
NIMES	212042 - CHRISTOPHE LIMACHER	07/06/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
NIMES	212505 - SEBASTIEN FULLANA	01/07/2016	ADJOINT DE CUISINE



Etablissement	Matricule et Nom complet	Date d'entrée	Fonction
NIMES	213059 - DARIA SOKOLOVA	19/07/2016	SERVEUR
NIMES	213256 - EMELINE CONQUET	03/08/2016	APPRENTI
NIMES	213613 - CLEMENT BAFFALIE	25/08/2016	APPRENTI
NIMES	213883 - JORDAN LLAURO	08/09/2016	CUISINIER
NIMES	215073 - SOUFIANE EL HADDOUCHI	09/11/2016	CUISINIER
NIMES	215074 - FABIEN ISIDORE	07/11/2016	SERVEUR
NIMES	215987 - SAMY EL TANTAWI	10/01/2017	CUISINIER
NIMES	216166 - AURELIEN ISOARD	26/01/2017	APPRENTI
NIMES	216340 - VINCENT MARAIS	06/02/2017	CUISINIER
NIMES	217285 - JULIE RENOUX	07/04/2017	SERVEUR
ORLEANS	151360 - BERTRAND POBLE	02/01/2014	DIRECTEUR DE RESTAURANT
ORLEANS	180934 - David HUTEREAU	21/03/2011	SERVEUR
ORLEANS	185161 - MICHEL RENARD	01/04/2013	SERVEUR
ORLEANS	186755 - DIMITRI RENARD	19/12/2011	CHEF DE CUISINE
ORLEANS	187500 - AUREOL KOUKOU	02/05/2012	CUISINIER
ORLEANS	187757 - YAYE BAH	03/03/2012	EMPLOYE DE RESTAURANT
ORLEANS	188142 - HENRI SAURON	26/03/2012	CUISINIER
ORLEANS	190378 - JOAO PEDRO BARROS MENDES	25/07/2012	ADJOINT DE DIRECTION
ORLEANS	194060 - BASTIEN PAUSE	11/03/2014	CUISINIER
ORLEANS	196269 - IGOR JOSE FERREIRA	05/08/2013	SERVEUR
ORLEANS	197246 - OPHELIE GRISON	23/09/2013	SERVEUR
ORLEANS	198082 - STEVIE ALLARD	13/11/2013	EMPLOYE DE RESTAURANT
ORLEANS	199234 - JULIEN DAMEZ	25/02/2014	ADJOINT DE DIRECTION
ORLEANS	201762 - Christiane BRASSELEUR	04/08/2014	EMPLOYE DE RESTAURANT
ORLEANS	205248 - Marine GRISON	01/04/2015	SERVEUR
ORLEANS	205723 - Paulette BERTO	27/04/2015	CUISINIER
ORLEANS	205938 - MELODIE COEURET	12/05/2015	SERVEUR
ORLEANS	206819 - Gaelle DE SOMOW	01/07/2015	SERVEUR
ORLEANS	207034 - Yohan OLIVEIRA MARTINS	13/07/2015	CUISINIER
ORLEANS	207546 - Astride DENG	01/08/2015	SERVEUR
ORLEANS	207596 - Cindy SABINI	10/08/2015	ADJOINT DE DIRECTION
ORLEANS	208622 - JEREMY LAVAUD	11/10/2015	SERVEUR
ORLEANS	209072 - Catherine BARAZZUTTI	01/11/2015	SERVEUR
ORLEANS	209077 - Mauro RIBEIRO FRANCO	01/11/2015	CUISINIER
ORLEANS	209888 - Jose luis MARIANO BELEN	04/01/2016	CUISINIER
ORLEANS	209951 - CORALINE MICHAULT	04/01/2016	SERVEUR



Etablissement	Matricule et Nom complet	Date d'entrée	Fonction
ORLEANS	210086 - Mickael BELOT	12/01/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
ORLEANS	210747 - Abdoulaye WAR	14/03/2016	APPRENTI
ORLEANS	211186 - CHRISTINA KAPITONOVA	09/04/2016	SERVEUR
ORLEANS	211216 - Geoffrey PEYROL	04/04/2016	BRASSEUR
ORLEANS	211405 - Dimitri GYORKE	12/04/2016	CUISINIER
ORLEANS	211711 - JEAN YON	06/05/2016	CUISINIER
ORLEANS	212241 - Marvin DESIR	16/06/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
ORLEANS	212376 - Helene TOURON	20/06/2016	SERVEUR
ORLEANS	213757 - Maeva MAROT	23/08/2016	APPRENTI
ORLEANS	214226 - Morgane DELCOURT	17/09/2016	SERVEUR
ORLEANS	214462 - Alice BIDAULT	01/10/2016	APPRENTI
ORLEANS	214591 - Rui guilherme BARROS MENDES	19/11/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
ORLEANS	214809 - Louis NOZILLET	20/10/2016	APPRENTI
ORLEANS	216463 - Doriane BONNICHON	08/02/2017	SERVEUR
ORLEANS	216503 - HELENE LIONGO	11/02/2017	SERVEUR
ORLEANS	217003 - Caroline MEILLIEN	23/03/2017	CUISINIER
ENGLOS	111279 - Celine MARQUILLY	01/08/2006	DIRECTEUR DE RESTAURANT
ENGLOS	121498 - Frédéric CARPENTIER	10/02/2003	ADJOINT DE CUISINE
ENGLOS	176734 - Hervé FAVIER	01/06/1995	ADJOINT DE DIRECTION
ENGLOS	177553 - Emmanuelle VEYER	11/09/2006	ADJOINT DE DIRECTION
ENGLOS	177846 - Aïlal EL HADDAD	09/04/2007	EMPLOYE DE RESTAURANT
ENGLOS	178227 - JONATHAN VANDERMARLIERE	22/05/2008	CUISINIER
ENGLOS	179059 - François RASSELLE	02/07/2010	SERVEUR
ENGLOS	179256 - Gregory WARTELE	18/10/2010	CUISINIER
ENGLOS	182461 - Jérôme HOUZET	01/04/2012	ADJOINT DE DIRECTION
ENGLOS	193147 - ELOISE ROOSE	25/12/2013	EMPLOYE DE RESTAURANT
ENGLOS	193633 - CORALIE LANSEMAN	21/01/2013	EMPLOYE DE RESTAURANT
ENGLOS	193690 - Geoffrey VERHELST	11/07/2016	SERVEUR
ENGLOS	196122 - CLAIRE HIZEM	22/07/2013	SERVEUR
ENGLOS	197088 - MELISSA OUVRY	11/09/2013	SERVEUR
ENGLOS	198914 - JEREMY BOIDIN	14/01/2014	SERVEUR
ENGLOS	204055 - FLORENCE DA COSTA	27/12/2014	EMPLOYE DE RESTAURANT
ENGLOS	204434 - HAMED AMMAR	01/02/2015	CUISINIER
ENGLOS	209546 - Driss KAHAR	07/12/2015	CHEF DE CUISINE
ENGLOS	210639 - NINA COUSINAT	16/02/2016	CUISINIER
ENGLOS	212782 - MELISSA PATOUT	23/01/2017	SERVEUR



Etablissement	Matricule et Nom complet	Date d'entrée	Fonction
ENGLOS	213186 - SIMON PAGNIEZ	01/09/2016	SERVEUR
ENGLOS	214718 - ALEXIS DELHUIELLE	01/01/2017	CUISINIER
ENGLOS	215659 - HOUSSINE THLAJIA	18/12/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
ENGLOS	215993 - Emma BONZON	09/01/2017	BRASSEUR
ENGLOS	216529 - BOUABDELAH MISSOUM	14/02/2017	SERVEUR
ENGLOS	216717 - Arona SIDIBE	06/03/2017	SERVEUR
ENGLOS	216786 - GUILLAUME FONTAINE	10/03/2017	CUISINIER
ENGLOS	216787 - JEREMY JAMAULT	11/03/2017	SERVEUR
ENGLOS	217470 - SIMION BINIAM	18/04/2017	CUISINIER
ENGLOS	217658 - Cédric BONCOURRE	28/04/2017	CUISINIER
LE PONTET	176825 - LAETITIA FERDINAND	02/10/2003	ADJOINT DE DIRECTION
LE PONTET	177165 - Najat BALDASSANO	31/10/2007	SERVEUR
LE PONTET	177167 - CHARLENE BENOIT	08/11/2005	SERVEUR
LE PONTET	177204 - DRISSIA DDAH	24/11/2005	ADJOINT DE CUISINE
LE PONTET	177651 - REMY MAJOREL	20/11/2006	DIRECTEUR DE RESTAURANT
LE PONTET	178225 - CHRISTELE EMILE	20/05/2008	ASSISTANT(E) OPERATIONNEL(LE)
LE PONTET	179007 - Driss BENYEBKA	13/05/2011	ADJOINT DE DIRECTION
LE PONTET	179119 - Anna LACANAU	18/01/2017	CUISINIER
LE PONTET	185943 - JOHAN KUJAWA	26/12/2015	SERVEUR
LE PONTET	191446 - DAVID LEBACQ	21/11/2016	CHEF DE CUISINE
LE PONTET	193559 - JULIEN LE MEUR	10/12/2016	CUISINIER
LE PONTET	193845 - Matthieu NOUHAUD	13/02/2013	CUISINIER
LE PONTET	198771 - Julien LAURIOL	15/10/2016	CUISINIER
LE PONTET	201806 - THOMAS BARAS	06/08/2014	SERVEUR
LE PONTET	203563 - MARTIN DAMIE	23/01/2017	CUISINIER
LE PONTET	204697 - Benoit GAILLARD	23/02/2015	EMPLOYE DE RESTAURANT
LE PONTET	204882 - Emilie FENOLLOSA	08/09/2015	SERVEUR
LE PONTET	205355 - Charles CALBRIX	13/03/2017	SERVEUR
LE PONTET	205404 - LAETITIA PAN	13/04/2015	SERVEUR
LE PONTET	207286 - Marion MORIZOT	25/07/2016	SERVEUR
LE PONTET	207327 - Sébastien LE TEXIER	03/08/2015	SERVEUR
LE PONTET	207835 - MARIANNE DUMINIL	24/08/2015	SERVEUR(EUSE) POLYVALENT (E)
LE PONTET	207989 - Eric MARSEILLE	27/08/2015	CUISINIER
LE PONTET	208246 - BRYAN BARONE	15/09/2015	SERVEUR
LE PONTET	208687 - NICOLAS GERMAIN	12/10/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
LE PONTET	208710 - Florian SCHMIT	13/10/2015	SERVEUR



Etablissement	Matricule et Nom complet	Date d'entrée	Fonction
LE PONTET	208935 - Loic TOURNU	04/11/2015	SERVEUR
LE PONTET	209872 - Julien RIVOLLIER	04/01/2016	ADJOINT DE DIRECTION
LE PONTET	209890 - YOUSSEF KHOUBZI	04/01/2016	APPRENTI
LE PONTET	210035 - Abdeljalil FARTAS	14/01/2016	CUISINIER
LE PONTET	212101 - Magali GEA GREGORI	13/06/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
LE PONTET	213270 - Celena BERTAUX	01/08/2016	APPRENTI
LE PONTET	213718 - Rajaa OUHANNOU	25/08/2016	CUISINIER
LE PONTET	213719 - Jonas SANTOS DO CARMO	25/08/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
LE PONTET	214019 - Sabri BEN GHALI	08/09/2016	CUISINIER
LE PONTET	214084 - IMANE EL OUADI	12/09/2016	APPRENTI
LE PONTET	214453 - AMBIDINA BACAR	03/10/2016	APPRENTI
LE PONTET	215058 - Dominique PIERI	07/11/2016	SERVEUR
LE PONTET	215367 - Julian MURIGNEUX	01/12/2016	BRASSEUR
LE PONTET	216009 - Krystal BOURGOIN	07/01/2017	EMPLOYE DE RESTAURANT
LE PONTET	216103 - Mohamed MOUSSA	16/01/2017	EMPLOYE DE RESTAURANT
LE PONTET	216359 - Ludovic GERMAIN	01/02/2017	CUISINIER
LE PONTET	216713 - Armando MUNOZ	03/03/2017	SERVEUR
LE PONTET	216730 - Morgane BONOMO	06/03/2017	SERVEUR
LE PONTET	216779 - Christelle ROCH	08/03/2017	SERVEUR
ECULLY	146208 - CAMILLE MICHEL	03/12/2015	SERVEUR
ECULLY	175144 - Cindy SAILLY	09/09/2013	ADJOINT DE CUISINE
ECULLY	177589 - CEDRIC GENE	21/11/2016	SERVEUR
ECULLY	178351 - Florian POLSINELLI	10/01/2013	DIRECTEUR DE RESTAURANT
ECULLY	198164 - Kelly WAPPI YUINANG	31/01/2017	CUISINIER
ECULLY	207698 - Alan BOURSEUL	01/09/2015	ADJOINT DE DIRECTION
ECULLY	208203 - Euclides VARELA CORREIA	14/09/2015	CHEF DE CUISINE
ECULLY	209039 - William DE BELLESCIZE	02/11/2015	SERVEUR
ECULLY	209041 - Julien MERCHAUT	09/11/2015	SERVEUR
ECULLY	209403 - PAUL DELORME	03/12/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
ECULLY	209406 - Miguel OCAMICA	03/12/2015	CUISINIER
ECULLY	209410 - Pierre KUSSELING	08/04/2017	CUISINIER
ECULLY	209468 - CLEMENT GRANET	30/11/2015	ADJOINT DE DIRECTION
ECULLY	209507 - François EKIZOA	01/12/2015	EMPLOYE DE RESTAURANT
ECULLY	209680 - NASLATI BOINA	11/12/2015	CUISINIER
ECULLY	209846 - DAMIEN DEBOUCQ	26/04/2017	CUISINIER
ECULLY	209949 - MARIE HUYGE	02/01/2016	CUISINIER



Etablissement	Matricule et Nom complet	Date d'entrée	Fonction
ECULLY	210060 - ANA MARLIN	11/01/2016	SERVEUR
ECULLY	211282 - Antoine VIDAL	11/04/2016	BRASSEUR
ECULLY	211413 - Sarah BENGHEZALA	09/03/2017	CUISINIER
ECULLY	211751 - Philippine NGUYEN VAN	09/05/2016	SERVEUR
ECULLY	212026 - Celia CHABRIER	06/06/2016	SERVEUR
ECULLY	214457 - Anne LANG	20/03/2017	SERVEUR
ECULLY	214492 - Jonas LAURENT	03/10/2016	CUISINIER
ECULLY	214493 - Silver DIOUF	03/10/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
ECULLY	214626 - Sofiane MEHDAOUI	12/10/2016	EMPLOYE DE RESTAURANT
ECULLY	215754 - Baptiste GAUTHIER MARTINET	09/01/2017	SERVEUR(EUSE) POLYVALENT (E)
ECULLY	216370 - Beatrice TOLLAS	01/02/2017	SERVEUR
ECULLY	216382 - Gabriel BONCHE	06/02/2017	SERVEUR
ECULLY	216487 - Valentine FEMENIA	09/02/2017	SERVEUR
ECULLY	216535 - Antoine NICOLAS	19/02/2017	SERVEUR
ECULLY	216978 - Roberto GOMEZ	21/03/2017	CUISINIER
ECULLY	217022 - MARIUS MAZZEI	22/03/2017	SERVEUR
ECULLY	217395 - Moussa TRAORE	10/04/2017	EMPLOYE(E) POLYVALENT(E)
ECULLY	217551 - Sebastien GUILLEN	17/04/2017	CUISINIER
ECULLY	217615 - Thomas CLAUDEL	20/04/2017	SERVEUR

